



## Obtenir le nationalité française

Par **djamila**, le **21/08/2008** à **02:36**

Bonjour,

Je voulais savoir si dans mon cas je peux demander la nationalité française car je réside en France depuis le 09 novembre 2006, j'ai un titre de séjour de 10 ans j'ai suivi une année d'étude à l'université de Créteil, et ma mère est française par naturalisation donc je suis enfant majeur d'une personne qui a acquis la nationalité française, je suis aussi ressortissant d'un État anciennement sous domination française.

Merci de vos conseils

Par **jeetendra**, le **21/08/2008** à **11:33**

bonjour, en principe il faut justifier de 5 ans de résidence régulière en France pour prétendre à déposer une demande de naturalisation, au vu de votre cas, le délai peut être raccourci, voir supprimé, prenez contact avec la préfecture à cet effet, courage, cordialement

Par **eouvees**, le **22/08/2008** à **11:28**

Vous avez le droit à la nationalité française si votre mère est naturalisée avant votre naissance.

Vous pouvez demander la nationalité française aux différents âges de votre adolescence sous certaines conditions.

Il me semble que dans votre cas vous pourrez demander après 5 années de situation

régulière en france.